



Patrick Daviot le 18 juin 2022

ASSOCIATION « SAUVONS LE PATRIMOINE DE SERMAISE »

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 JUIN 22 19H45

Le conseil d'administration s'est réuni le 14 juin 2022 à 19h45 pour amender les statuts de l'association.

Présents :

- ✓ Isabelle DAVIOT (Présidente)
- ✓ Stéphane BATAIS (trésorier)
- ✓ Patrick DAVIOT (Secrétaire)
- ✓ Sylvain LARQUETOU
- ✓ Chantal CARLE
- ✓ Blandine BELPECHE

Madame la présidente propose de modifier les articles 11 et 12 de nos statuts en autorisant de passer d'une à 3 procurations (pouvoirs) par personne présente à l'assemblée générale.

Cette proposition est soumise au vote et est validée à l'unanimité.

L'article 11 est ainsi modifié :

Chaque membre adhérent et bienfaiteur dispose d'une seule voix à l'Assemblée Générale. Les procurations sont autorisées mais un membre ne peut disposer que de trois procurations d'autres membres. Un membre n'a pas le droit de vote lorsque la délibération concerne la conclusion d'un acte juridique entre lui et l'association.

L'article 12 est ainsi modifié :

Les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des 2/3 des voix présentes et représentées (uniquement présentes pour la dissolution). Elles sont prises à main levée. Chaque membre adhérent et bienfaiteur dispose d'une seule voix à l'Assemblée Générale. Les procurations sont autorisées sauf pour la dissolution, et un membre ne peut disposer que de trois procurations d'autres membres. Un membre n'a pas le droit de vote lorsque la délibération concerne la conclusion d'un acte juridique entre lui et l'association.

Isabelle DAVIOT.
La présidente.

Patrick DAVIOT
Secrétaire
Secrétaire de séance